

Commune d'ESTAVAR 66800

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024**

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20240925-DCM2024-32-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 5

Nombre de votants : 6

Date de convocation : 17/09/2024

L'an deux mille vingt- quatre, le 25 septembre à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : Laurence Barnola, Bruno Cagny, Laurent Leygue, Paul Miffre, Fabrice Calmont,

Absents excusés : A. Achemirou, Alizée Desmet ; Sophie Verney

Procurations : A. Achemirou à L. Leygue ;

M. Bruno CAGNY est élu secrétaire de séance

DCM2024-32: Cours de catalan à l'école 2024-2025

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que les élèves de l'école primaire d'Estavar ont bénéficié de cours de catalan depuis la rentrée scolaire 2021 par le biais de l'APLEC et du SIOCCAT.

Il souhaite renouveler cette prestation pour l'année scolaire 2024-2025.

Le cours durera 45 minutes par groupe, sachant qu'il y a deux groupes à Estavar, l'intervention sera de 01H30 par semaine pendant 29 semaines. La commune prendra en charge la moitié du coût des interventions, l'autre moitié étant à la charge de l'APLEC.

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- D'autoriser la mise en place de cours de catalan à l'école primaire à compter de la rentrée scolaire 2024-2025;
- D'autoriser Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

